

Culture Montreal

ÉLECTIONS CANADA 2025

LA CULTURE
FAIT CAMPAGNE

22 propositions
pour renforcer
la souveraineté
culturelle
du Canada

Table des matières

Préambule 3

Soutenir 5

Légiférer 13

Aménager 17

Rayonner 23

Remerciements 26

Tableau synthèse des 22 recommandations 27
de Culture Montréal au gouvernement du Canada

Préambule

Dans le cadre des élections fédérales 2025, Culture Montréal souhaite mettre en lumière les principaux enjeux qui ont une incidence directe ou indirecte sur le développement de Montréal en tant que métropole culturelle. Avec cette plateforme, Culture Montréal présente 22 recommandations qui visent à placer la culture au cœur du débat public.

La naissance du modèle culturel canadien est le fruit d'une lente évolution qui plonge ses racines dans la nécessaire affirmation de la souveraineté culturelle, clé de voûte de l'indépendance du pays face à la pression constante des États-Unis¹. Dès 1951, la culture (au sens des arts et des lettres) est présentée comme le fondement de l'existence et de l'unité nationale du Canada². Le secteur des arts et de la culture joue donc un rôle central relié aux questions du bien collectif, de l'intérêt national et de l'identité. C'est pourquoi l'implication du gouvernement du Canada dans le développement culturel se matérialise à travers la création et la promotion d'une offre culturelle ainsi que dans le fait de favoriser l'accès aux contenus canadiens. D'abord, par le financement d'institutions publiques phares tels que CBC/Radio-Canada (1929), l'Office national du film du Canada (1939), le Conseil des arts du Canada (1957) ou encore Téléfilm Canada (1984) mais aussi par toute une combinaison de subventions et d'incitatifs fiscaux, de lois (radiodiffusion, droit d'auteur), d'instruments réglementaires comme le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et d'accords intergouvernementaux.

Aujourd'hui, la proximité avec les États-Unis, superpuissance économique et culturelle, représente un défi existentiel compte tenu de son gouvernement actuel. Les velléités expansionnistes américaines et le conflit commercial sans précédent ouvert entre nos deux pays constituent une sérieuse menace, pouvant entraîner des impacts majeurs sur la consommation culturelle et sur l'exportation des œuvres et des produits culturels, fragilisant les modèles économiques culturels en cas de récession économique. Face à cette situation, il faut préserver ce qui nous distingue collectivement et ainsi réaffirmer l'importance de la culture au sein de notre société.

Les artistes, organismes et industries culturelles, à travers les œuvres et contenus qu'ils créent, participent à l'élaboration d'une communauté de valeurs, de pensées et d'images. Pour assurer la continuité historique du Canada, préserver ce qui fonde sa singularité et cultiver ce qui nous unit, le gouvernement du Canada doit continuer de soutenir et de garantir les conditions d'accès à la culture. Investir en culture, c'est renforcer la souveraineté culturelle canadienne.

Par ailleurs, les décisions d'Ottawa exerceront une influence significative sur le devenir de Montréal. Dans un contexte mondial de métropolisation, il est essentiel de soutenir l'essor de la métropole culturelle et francophone du Canada.

1. John A. Foote, « La politique culturelle fédérale au Canada ». *Loisir et Société*, Vol 22, No. 2, 1999.

2. [Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et sciences au Canada, 1951.](#)

Soutenir

Soutenir

Défendre la souveraineté culturelle consiste avant tout à protéger les artistes qui sont le catalyseur de la vitalité culturelle de la métropole montréalaise et plus largement du Canada. C'est également donner les moyens nécessaires aux principaux instruments de l'action culturelle fédérale de remplir leur mission de soutenir et promouvoir les arts et la culture, ici et à l'international.

Tensions diplomatiques et commerciales

Les tensions actuelles exacerbées avec les États-Unis constituent une grave menace pour le Canada. D'abord, par le déclenchement d'un conflit commercial sans précédent. Selon les scénarios élaborés par la Banque du Canada, la mise en application des tarifs douaniers provoquerait un recul du PIB de 2,5 % la première année et de 1,5 % la deuxième année, entraînant une récession économique et par conséquent une diminution de la valeur des exportations canadiennes, en plus d'un ralentissement de la consommation culturelle³.

En outre, la perspective d'un réexamen de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), prévu à l'échéance de 2026, soulève de sérieuses inquiétudes quant à une possible remise en question de l'exemption culturelle. Cette disposition fondamentale permet actuellement au Canada de soutenir ses industries culturelles en les soustrayant à certaines obligations de libre-échange. Elle constitue un rempart essentiel à la protection de la souveraineté culturelle canadienne. Son affaiblissement ou sa suppression exposerait les secteurs culturels à des pressions commerciales accrues, risquant d'assimiler la culture à une simple marchandise. Il est donc impératif que le prochain gouvernement du Canada réaffirme clairement sa volonté de maintenir cette exemption dans toute renégociation, afin de préserver sa capacité d'agir en faveur de la culture et d'assurer la pérennité de l'identité culturelle canadienne.

RECOMMANDATIONS

01

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

02

- De prendre les mesures adéquates pour protéger le secteur de la culture par l'entremise d'aides spéciales d'urgence, dans le cas d'une récession économique résultant du conflit commercial avec les États-Unis.
- De maintenir l'exemption culturelle afin de soutenir l'expression artistique et les industries culturelles canadiennes, en appui à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC).

3. Banque du Canada, « [Évaluation des conséquences potentielles des droits de douane américains](#) », Rapport sur la politique monétaire, 2025.

Protection sociale

Alors que le secteur de la culture contribue pleinement à l'essor de l'économie canadienne, les artistes, travailleuses et travailleurs culturels sont pourtant confrontés à une précarité grandissante en raison de la nature intermittente de leur travail et de l'absence d'un filet de sécurité sociale adéquat. En effet, près de 65 % des artistes, créatrices et créateurs montréalais sont des travailleurs autonomes. Nombre d'entre eux sont des employés contractuels, temporaires ou à temps partiel. Cette réalité souligne l'importance d'adapter les politiques publiques afin de poser les jalons d'une véritable protection sociale des artistes et assurer des conditions qui accroissent la rétention d'artistes sur les territoires.

Plusieurs voix s'élèvent pour demander une réforme des critères d'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi afin de tenir compte des réalités du milieu et de s'adapter aux spécificités des artistes, travailleuses et travailleurs culturels, à l'instar d'autres secteurs avec des cycles d'emploi variables comme le secteur des pêches.

Au printemps 2023, le Comité permanent du Patrimoine canadien publiait le rapport *Améliorer le statut de l'artiste au Canada* et recommandait au gouvernement du Canada d'accélérer la modernisation du programme d'assurance-emploi dans le but de permettre aux artistes de cotiser et de se prévaloir du régime⁴.

En 2024, le milieu des affaires montréalais par le biais de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) recommandait notamment, pour la première fois, au gouvernement fédéral de faciliter l'accès à l'assurance-emploi et de reconnaître les artistes professionnels au même titre que certains travailleurs saisonniers pour pallier les moments de vulnérabilité économique vécus par un grand nombre d'entre eux.

RECOMMANDATION

03

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

- D'élargir le programme d'assurance-emploi afin d'inclure les artistes ainsi que les travailleuses et travailleurs culturels ayant le statut de travailleurs autonomes, de manière à leur assurer une plus grande stabilité financière et à reconnaître pleinement leur contribution essentielle à la société.

4. Rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien, « [Améliorer le statut de l'artiste au Canada](#) », 2023.

Les instruments de l'action culturelle fédérale

En complément des actions du gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral participe activement au développement et au rayonnement de la vie culturelle montréalaise, en soutenant l'écosystème créatif par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien, de Développement économique Canada, du Conseil des arts du Canada (CAC), de la Société Radio-Canada, du Fonds des médias du Canada, ou encore, de l'Office national du film du Canada et de Téléfilm Canada, ces deux derniers ayant leur siège social à Montréal. Le contexte de crise dans lequel est plongé actuellement le secteur culturel révèle de multiples besoins de financement et met en lumière la nécessité de poursuivre le soutien aux principaux instruments de l'action culturelle fédérale, ministères et sociétés d'État.

Parmi ceux-ci, il faut souligner la situation du CAC dont le budget doit diminuer de près de 21 M\$ au cours des trois prochaines années dans le cadre de l'initiative fédérale de recentrage des dépenses gouvernementales. L'institution doit pourtant composer avec un nombre de demandes qui a triplé depuis 2017 et avec l'arrêt du financement ponctuel octroyé pendant la pandémie, resserrant drastiquement le bassin de bénéficiaires de bourses et de subventions malgré la qualité des projets reçus. En outre, 2025 est une année particulièrement importante compte tenu de l'octroi du soutien financier quadriennal.

Citons également le manque de stabilité et de prévisibilité du financement de Téléfilm Canada et du Fonds des médias du Canada. Bien que Téléfilm Canada ait bénéficié d'une révision à la hausse de son budget (50 M\$ par an), celle-ci est temporaire et expire en 2026, imposant à l'industrie audiovisuelle canadienne une vision de développement à court terme. Le Fonds des médias du Canada, quant à lui, subit toujours de plein fouet l'effondrement de la contribution des entreprises de distribution de radiodiffusion (de 231 M\$ en 2014–2015 à 133 M\$ en 2024–2025) et ce malgré le Fonds de stabilisation du gouvernement du Canada de 42,5 M\$ mis en place pour compenser la perte des revenus. Il faut ajouter à cela que les contributions de base des services de diffusion en continu étrangers, censées pallier ce déclin des revenus, pourraient être moins élevées que prévu.

En outre, plusieurs fonds de Patrimoine canadien nécessiteraient une réévaluation à la hausse, comme le Fonds de la musique du Canada, dont l'industrie de la musique réclame de porter le budget à 50 M\$, eu égard notamment aux répercussions liées à la diminution des revenus perçus par les radios. De son côté, le milieu des festivals et événements réclame une pérennisation de l'investissement supplémentaire octroyé depuis 2019, qui est actuellement au montant de 15,5 M\$ au Fonds du Canada pour la présentation des arts, et qui est prolongé temporairement depuis lors. En ce qui concerne le milieu muséal, le Programme d'aide aux musées (PAM) qui leur offre une aide financière par l'entremise de plusieurs volets n'a pas été indexé depuis plus de 10 ans et stagne annuellement à 6,7 M\$. Enfin, alors que nombre de projets de construction, rénovation, ou mise à niveau des équipements culturels sont entrepris dans un contexte d'explosion des coûts et de pression immobilière, le Fonds du Canada pour les espaces culturels (Patrimoine canadien) ne dispose que d'un budget annuel de subventions de 54 M\$, pour l'ensemble du territoire canadien. Pourtant, depuis des années déjà, le Fonds connaît un volume de demandes accru.

Vulnérabilité de CBC/Radio-Canada

Les dernières menaces quant au définancement de CBC illustrent la trop grande vulnérabilité de la société d'État soumise aux fluctuations politiques et budgétaires. Ces menaces, si elles étaient mises à exécution, auraient des répercussions dévastatrices sur le pendant francophone et nuiraient grandement à la culture et à la qualité d'information des citoyennes et citoyens. En effet, la Société Radio-Canada (SRC) finance les talents d'ici et assure des emplois au sein des industries culturelles à l'échelle du pays. Le ministère du Patrimoine canadien a récemment dévoilé un plan de modernisation du mandat et de la mission de CBC/Radio-Canada. Espérant obtenir des engagements des candidates et candidats à l'élection sur cet enjeu électoral majeur, cette proposition ambitieuse de l'ancienne ministre du Patrimoine canadien inclut de faire passer le financement du diffuseur public à des crédits législatifs enchâssés dans la loi et d'y inscrire une nouvelle formule de financement des contribuables canadiens pour se rapprocher de la moyenne des pays du G7. Le plan prévoit également d'abolir les publicités pendant les émissions d'information et d'affaires publiques et de mettre fin aux frais d'abonnement de ses plateformes numériques et ses chaînes spécialisées. C'est pourquoi, il est absolument nécessaire de renforcer CBC/Radio-Canada, garant de la culture et de l'identité canadiennes.

Situation préoccupante à l'Office national du film du Canada

L'organisme navigue entre restructurations et compressions budgétaires à répétition depuis les années 90. La fermeture de ses studios interactifs à Montréal et la diminution de 15 % de son personnel constituent les mesures les plus récentes d'une longue liste de sacrifices pour assurer sa survie. Sans investissement et bonification de sa base budgétaire, l'ONF pourrait ne plus avoir la capacité de financer un nombre suffisant de productions en documentaire et en animation et d'assurer l'expression des voix canadiennes, alors que le contexte politique global, au contraire, l'exige plus que jamais. De plus, dans l'éventualité de nouvelles compressions, on peut s'interroger sur la possibilité réelle de remplir pleinement son mandat de numérisation et de conservation. Ainsi, il est essentiel de donner à l'Office national du film du Canada des moyens financiers additionnels pour qu'il puisse continuer à jouer un rôle phare en documentaire, en animation et en production interactive.

RECOMMANDATIONS

04

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

05

- De porter à 1 % du budget fédéral les dépenses en culture pour donner les moyens nécessaires aux principaux instruments de l'action culturelle fédérale de soutenir la pérennité du secteur des arts et de la culture, actuellement plongé dans une crise majeure.
- D'adopter et mettre en œuvre les recommandations du document *L'avenir de CBC/Radio-Canada*, lesquelles permettraient d'établir notamment un financement prévisible à long terme pour la société d'État.

Soutien et reconnaissance aux arts et aux cultures autochtones

Alors que le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, il est impératif de poursuivre cette démarche de reconnaissance de la contribution des Premiers Peuples à la vie culturelle canadienne. La culture constitue un puissant levier de dialogue, de guérison et de transmission inter-générationnelle. Or, les artistes, les porteurs de savoirs traditionnels et les organismes autochtones demeurent sous-représentés dans les grands programmes culturels nationaux à Patrimoine canadien, notamment via le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) et le programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. Il est nécessaire de soutenir des initiatives ancrées dans les communautés, fondées sur l'autodétermination culturelle, qui contribuent à préserver les langues, les savoirs, les pratiques artistiques et les patrimoines immatériels autochtones d'autant plus dans un contexte où le gouvernement a diminué son soutien à la préservation des langues autochtones. Par ailleurs, la question de la restitution du patrimoine autochtone, des œuvres, artefacts et documents détenus dans les collections publiques et privées, constitue un enjeu éthique et symbolique de première importance, au cœur des efforts de décolonisation en cours au Canada et à l'international.

RECOMMANDATIONS

06

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

07

- De mettre en place un mécanisme de soutien spécifique pour les organismes culturels autochtones à Patrimoine canadien.
- D'entreprendre l'élaboration d'un cadre national complet sous l'égide de représentants autochtones sur le rapatriement/rematriement, la restitution, la réclamation et la réparation du patrimoine autochtone, en appui à l'Association des musées canadiens (AMC).

Vision transversale de la culture dans les politiques publiques

Alors que la culture est un puissant levier de développement durable, de cohésion sociale, d'éducation, de santé publique et d'attractivité économique, elle est encore trop souvent cantonnée à une fonction sectorielle dans l'action gouvernementale. Pourtant, plusieurs pays, dont la France et la Corée du Sud, ont intégré la culture au cœur de stratégies intersectorielles d'envergure, reconnaissant sa capacité à transformer les milieux de vie, favoriser l'inclusion et contribuer à la vitalité démocratique. En vue de renforcer la portée des politiques culturelles et de maximiser leur effet structurant, une approche transversale s'impose au niveau fédéral. Puisque le gouvernement du Canada s'est récemment donné un ministère de la Culture et de l'Identité canadiennes, certaines obligations doivent s'y greffer. Parmi lesquelles, celle de reconnaître formellement la culture comme une dimension transversale et pour ce faire de travailler à l'élaboration d'une stratégie interministérielle visant à intégrer des objectifs culturels au sein des politiques publiques.

RECOMMANDATION

08

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

→ D'adopter un cadre stratégique fédéral reconnaissant la culture comme un vecteur transversal de développement social, économique, écologique et diplomatique, et d'intégrer des objectifs culturels dans les politiques publiques connexes.

Montréal, métropole culturelle

Le Rendez-vous Montréal, métropole culturelle constituait une instance de gouvernance concertée unique en ce qui concerne la planification de l'action culturelle à l'échelle d'une grande ville nord-américaine. Réunissant historiquement la Ville de Montréal, les gouvernements du Canada et du Québec, Culture Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Tourisme Montréal et plus largement le secteur culturel, le Rendez-vous a permis de renforcer les coopérations entre ces différents intervenants et d'établir un document d'orientations guidant concrètement le développement culturel de Montréal.

Près de vingt ans se sont écoulés depuis l'organisation du premier Rendez-vous et nous pouvons nous réjouir du chemin parcouru, car des réalisations majeures ont modifié durablement le paysage culturel montréalais. Cependant, il est plus que temps de réactiver ce mouvement de collaboration et de concertation pour se projeter dans une vision ambitieuse d'une métropole culturelle qui reflète la société montréalaise. C'est d'ailleurs le message clair envoyé par plus de 800 personnes réunies à l'automne 2024 au Forum sur les arts vivants et la culture portant sur les conditions nécessaires pour assurer que Montréal demeure une métropole culturelle ambitieuse. Initié par la Chambre

de commerce du Montréal métropolitain avec plusieurs partenaires, dont Culture Montréal, ce forum donne un nouvel élan vers une métropole culturelle forte et la nécessité de poursuivre cette alliance.

RECOMMANDATION

09

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

- De s'engager en faveur de la relance d'une instance de gouvernance concertée inspirée de l'alliance Montréal, métropole culturelle et de travailler de concert avec la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et la société civile à cette fin.

Légitimer



Légiférer

Le pouvoir de légiférer et de réglementer constitue l'un des principaux rôles du gouvernement du Canada en matière de culture. Pour réaffirmer la souveraineté culturelle canadienne, le gouvernement fédéral doit intervenir pour favoriser la pérennité du secteur culturel non seulement en encourageant la création et la diffusion artistiques par le droit d'auteur, mais également en protégeant les contenus culturels nationaux afin de garantir à la population canadienne une réelle liberté de choix.

Loi sur la diffusion continue en ligne

En avril 2023, le projet de loi C-11 ou *Loi sur la diffusion continue en ligne* est entré en vigueur et vise à moderniser la *Loi sur la radiodiffusion*, l'une des principales politiques culturelles au Canada datant de 1991. Attendue depuis de nombreuses années par le milieu culturel, cette loi permettra de corriger des années d'iniquités et de concurrence déloyale où seuls les radiodiffuseurs traditionnels, tels que la télévision et la radio, étaient soumis aux règles du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). La modernisation de la loi obligera, entre autres, les plateformes de diffusion en ligne à contribuer à leur juste part à la création, la production et à la découvrabilité des contenus canadiens. Depuis l'adoption de la loi, le CRTC mène des consultations publiques en plusieurs phases et sonde le milieu pour définir le nouveau cadre réglementaire. Cependant, quelques mesures phares introduites par le CRTC sont déjà contestées devant les tribunaux par les entreprises de diffusion en continu étrangères, notamment l'ordonnance de paiement de 5 % de leurs revenus canadiens annuels à un fonds destiné à la production du contenu local. Ces contributions permettraient de soutenir notamment les nouvelles locales et les contenus autochtones, francophones ou qui mettent en valeur la diversité canadienne.

RECOMMANDATION

10

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

- De préserver l'intégrité de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* et de poursuivre sa mise en œuvre, laquelle garantira une juste contribution des plateformes numériques au financement des contenus culturels nationaux, en appui à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC).

Intelligence artificielle

Force est de constater l'évolution fulgurante de l'intelligence artificielle générative au cours des dernières années et son omniprésence dans notre quotidien, que ce soit au niveau des algorithmes qui orientent nos choix culturels ou même par la consommation d'œuvres d'art et autres contenus créatifs générés par l'IA. Lorsqu'elle est utilisée de manière responsable, cette technologie au potentiel indéniable peut servir d'outil de recherche, d'inspiration créative ou de facilitation de certaines tâches répétitives et contraignantes des artistes, créatrices et créateurs.

Cependant, l'IA engendre aussi des défis qui entravent la pérennité du secteur des arts et de la culture, en compromettant notamment le système de droit d'auteur qui encourage la création et la diffusion d'œuvres et qui protège les ayants droit. C'est le cas particulièrement dans le cadre de l'entraînement des systèmes d'IA générative à partir d'œuvres artistiques – appelées « données d'entraînement » – utilisées sans la permission des ayants droit. Par conséquent, il est essentiel de prévenir toute tentative d'influence des grandes entreprises visant à modifier la *Loi sur le droit d'auteur* à cette fin. Les créateurs doivent absolument accorder leur autorisation et recevoir des compensations pour l'utilisation de leur contenu. De plus, il conviendrait d'instaurer des mesures exigeant la divulgation complète des données d'entraînement utilisées dans les systèmes d'IA. À l'instar de plusieurs États qui légifèrent sur la question, il est nécessaire de mettre sur pied un encadrement adapté et responsable de la technologie.

En outre, l'évolution rapide et le perfectionnement constant des technologies d'intelligence artificielle mettent en question l'existence même de certains métiers de la culture, tels que les comédiens doubleurs, les traducteurs littéraires ou encore les scénaristes. Ces transformations à venir des métiers de la culture sont-elles annonciatrices d'un changement radical de paradigme pouvant mener jusqu'à une prise en charge du génie créatif humain par des systèmes capables de produire des textes, de la musique ou des images? Le gouvernement canadien gagnerait à adopter une vision prospective du secteur culturel en intégrant ces mutations à moyen terme, afin de soutenir l'innovation tout en veillant à encadrer leurs usages dans une perspective éthique et culturelle.

RECOMMANDATIONS

11

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

12

- De ne pas modifier la *Loi sur le droit d'auteur* en vue de permettre aux entreprises de développement technologique d'utiliser des œuvres, productions et interprétations protégées pour entraîner des systèmes d'IA générative sans autorisation ni compensation, en appui à la CDEC.
- De mettre en place des dispositions exigeant la divulgation complète des données d'entraînement utilisées dans les systèmes d'IA, en appui à la CDEC.

Droit d'auteur

Dans l'énoncé économique de l'automne 2024, le gouvernement annonçait son intention de modifier la *Loi sur le droit d'auteur* pour y instituer le droit de suite. Réclamée depuis longtemps par le milieu des arts visuels, cette mesure, déjà en place dans plus de 90 pays, constituerait une grande avancée qui permettrait aux artistes visuels de recevoir une redevance de 5 % en moyenne lorsqu'une de leur œuvre est revendue dans le cadre d'une transaction admissible. De plus, l'instauration du droit de suite constituerait une étape majeure dans l'amélioration des conditions économiques des artistes au pays en étant particulièrement favorable aux artistes autochtones qui ne reçoivent pas leur juste part sur le marché secondaire de l'art et aux artistes seniors qui se retrouvent parfois en situation de précarité en fin de carrière. Il est donc essentiel que cette annonce soit rapidement mise en œuvre.

Par ailleurs, plusieurs demandes urgentes du milieu restent toujours en suspens : des mesures en faveur des écrivaines et écrivains, des maisons d'édition et du secteur de la musique notamment au niveau de la copie privée et de la définition de l'enregistrement sonore sont attendues pour garantir une juste rémunération des créatrices et créateurs et adapter la législation aux réalités du numérique.

RECOMMANDATION

13

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

→ De mettre en œuvre rapidement la réforme annoncée de la *Loi sur le droit d'auteur* afin d'y instaurer le droit de suite, en appui à la CDEC.

Aménager

Aménager

Le gouvernement du Canada est un acteur bien présent sur le territoire montréalais. Pensons simplement aux voies de chemin de fer, aux ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, ou encore, à la voie maritime du Saint-Laurent qui relèvent de sa juridiction. En outre, celui-ci joue un rôle central dans la revitalisation de sites emblématiques de propriété fédérale, comme le Vieux-Port, et peut contribuer plus largement à l'aménagement culturel du territoire. Pour ce faire, le gouvernement fédéral doit assumer davantage son rôle d'impulsion et parfois même de locomotive dans un certain nombre de projets de développement culturel territorial.

Vieux-Port de Montréal

Le Vieux-Port de Montréal est l'un des plus importants sites récréotouristiques au Canada, il accueille actuellement plus de six millions de touristes d'ici et d'ailleurs annuellement.

Depuis le démantèlement de la Société du Vieux-Port de Montréal, en 2013, la gestion du Vieux-Port, incluant le Centre des sciences, a été confiée à la Société immobilière du Canada (SIC). Alimentée notamment par les revenus de la Tour du CN à Toronto, la SIC dépend totalement du gouvernement du Canada pour financer des investissements immobiliers significatifs. En 2015, la SIC a mené des consultations publiques sur l'avenir du Vieux-Port visant, entre autres, à créer un nouvel ensemble urbain novateur qui améliore l'offre touristique et facilite l'accès au fleuve et aux espaces verts. Elle rendait public en 2017 un Plan Directeur préliminaire pour la revitalisation du Vieux-Port de Montréal, lequel aurait permis de rapprocher les visiteuses et visiteurs du fleuve, notamment par la création d'embarcadours, la reconfiguration des entrées menant aux Quais King-Edward, Jacques-Cartier et de l'Horloge et l'amélioration de l'expérience piétonne entre le site et le Vieux-Montréal⁵.

Après plusieurs reports, le plan de revitalisation initial accompagné d'un premier investissement de 50 M\$ annoncé par la SIC en 2021, est finalement abandonné en 2024 pour des raisons budgétaires. L'augmentation des coûts liés à la construction, l'imprévisibilité des revenus et les nombreux défis économiques actuels poussent la SIC à retourner sur la table à dessin pour proposer un plan de revitalisation revu et ajusté.

Par ailleurs, le dialogue et la collaboration entre la Ville (responsable du Vieux-Montréal) et la SIC (responsable du Vieux-Port) semblent réduits à leur plus simple expression. Cette situation nuit particulièrement à la gestion cohérente et fluide de la rue de la Commune, qui est à la frontière des deux juridictions.

5. Société immobilière du Canada, « [Le Vieux-Port de demain : Mise en œuvre de la phase initiale du plan Directeur](#) », 2021.

Afin d'aménager de façon harmonieuse ce territoire, il est essentiel de mettre au point une entente de développement à long terme entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Canada, avec l'appui du gouvernement du Québec. Cette entente de développement permettrait de développer une vision intégrée des deux territoires (Vieux-Montréal et Vieux-Port) et un meilleur accès au fleuve en s'appuyant entre autres sur le plan directeur de la SIC.

RECOMMANDATION

14

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

→ De travailler de concert avec la Société immobilière du Canada et la Ville de Montréal à la mise en place d'une nouvelle phase d'aménagement du Vieux-Port.

La Biosphère

Chef-d'œuvre de Buckminster Fuller et important legs de l'Expo 67 devenu emblème architectural montréalais, la Biosphère a été pendant plus de 25 ans le seul musée dédié à l'environnement en Amérique du Nord. Alors que la gestion du musée relevait auparavant d'Environnement Canada, la Biosphère est intégrée en 2021 au réseau d'Espace pour la vie avec comme mission de rapprocher l'humain de la nature par la sensibilisation, la mobilisation et l'éducation des publics aux enjeux environnementaux et à la transition écologique. Elle le fera essentiellement via les arts et la culture. Au moment de la réouverture du musée, les trois paliers gouvernementaux se sont engagés à verser chacun 3 M\$ annuellement pendant cinq ans pour assurer le maintien et la pérennité de l'institution. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour que la Biosphère soit au diapason des quatre autres musées d'Espace pour la vie. De plus, 2025 serait la dernière année de cette entente quinquennale de 45 M\$.

RECOMMANDATION

15

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

→ De poursuivre son engagement financier pour assurer le maintien et la pérennité de la Biosphère.

Est de Montréal

La revitalisation de l'Est de Montréal constitue une priorité du gouvernement du Canada. Il faut noter qu'une dynamique importante de mobilisation est en cours comme l'atteste la deuxième édition du Sommet de l'Est tenue le 7 avril 2025. Revitaliser ce territoire immense doit se faire de manière intégrée. Au-delà de la décontamination des sols et de l'installation d'un réseau de transport collectif, il faut prendre en compte l'équité sociale, le verdissement, mais aussi la culture portée par de nombreux artistes, organismes culturels et socio-économiques.

Parmi les forces culturelles de l'Est, le Quartier olympique est incontournable par ses qualités paysagères, patrimoniales, culturelles, scientifiques et sportives. Des investissements importants ont été effectués et d'autres sont prévus au cours des années qui viennent. Plus au nord, le Quartier des arts du cirque constitue l'autre pôle culturel d'envergure de l'Est, lequel pourrait devenir l'un des lieux culturels emblématiques de la revitalisation de ce territoire, tout comme le futur Grand parc de l'Est qui vise à protéger les derniers milieux naturels des environs. Par ailleurs, à quelques notables exceptions, la connexion avec le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies n'est pas suffisamment mise en valeur alors qu'elle constitue l'une des grandes richesses de ce territoire. Dans le contexte de la revitalisation de l'Est, plusieurs projets à cet effet sont en développement, dont Rives et Dérives, proposé par Culture Montréal et la Société de développement Angus.

RECOMMANDATIONS

16

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

→ De favoriser l'élaboration d'une vision intégrée de la revitalisation de l'Est qui intègre la culture.

17

→ De contribuer financièrement au développement des infrastructures culturelles et récréotouristiques, ainsi qu'à la mise en valeur du parcours riverain de l'Est.

Autoroute Bonaventure

La reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain est un chantier d'envergure mené par la société d'État des Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. (PJCCI). Ce tronçon, qui s'étend sur 2,5 km entre les ponts Victoria et Samuel-De Champlain constitue une liaison névralgique vers le centre-ville de la métropole, ce qui en fait l'une de ses principales portes d'entrée. En plus d'agir comme corridor vert, ce projet signature permettra de reconnecter la métropole au fleuve et mettra en valeur des paysages emblématiques montréalais tels

que le mont Royal ou le centre des affaires tout en favorisant la mobilité active de ses usagers et usagères. Cependant, dans les premières images rendues publiques par la PJCCI, force est de constater l'absence d'interventions artistiques sur le territoire.

L'intégration de l'art et de la culture dans des projets d'aménagement et d'entrées de ville constitue une stratégie reconnue pour retisser la trame urbaine et mettre en valeur l'histoire et l'identité du lieu. À l'inverse de la promenade Samuel-De Champlain à Québec qui propose aux visiteuses et visiteurs un circuit réfléchi qui intègre à merveille de nombreuses œuvres d'art public, le projet de l'autoroute Bonaventure manque une occasion d'intégrer une dimension culturelle dans son aménagement. L'ajout d'œuvres d'art public viendrait bonifier la proposition en participant à créer un sentiment d'appartenance au lieu, en valorisant différentes facettes de l'identité de Montréal.

Nous saluons les efforts faits par la PJCCI notamment au niveau de l'organisation en 2021 d'un concours de réutilisation de pièces d'acier de l'ancien pont Champlain pour la création de projets à caractère artistique, architectural ou commémoratif ou encore le récent appel pour la conception d'une œuvre d'art public pour l'entrée Rive-Sud du pont Jacques-Cartier.

Nous souhaitons que la société d'État démontre un même engagement à faire appel à des artistes, artisanes et artisans ainsi qu'à des créatrices et créateurs dans le cadre de ce chantier si important. D'autant que le Quartier des métiers d'art verra le jour au sein du secteur Bridge-Bonaventure. Ce projet innovant, soutenu entre autres par la SIC, contribuera à insuffler une nouvelle identité culturelle dans le quartier par la mise en valeur du patrimoine et des métiers traditionnels.

RECOMMANDATION

18

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

→ De s'assurer que la PJCCI intègre une dimension culturelle au projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, en vue d'en faire un lieu de vie invitant pour les personnes qui le fréquenteront.

Art public

En 2019, un concours national a été lancé pour ériger à Ottawa un Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan. Un jury composé d'experts a sélectionné l'équipe multidisciplinaire composée de l'artiste Luca Fortin, du cabinet d'architecte Daoust Lestage Lizotte Stecker et de Louise Arbour, comme vainqueur. Cependant, en juin 2023, le gouvernement canadien déroge aux règles admises par le concours et définies par les ministères du Patrimoine canadien et des Anciens combattants en annulant le choix des lauréats au profit d'un projet qui n'avait pas été initialement retenu par le jury.

Préoccupant et controversé, ce choix litigieux a soulevé des inquiétudes sur l'intégrité et la transparence du processus. De plus, il constitue un dangereux précédent en matière d'allocation de contrats publics majeurs au pays. En effet, le processus de sélection par concours est solidement implanté et éprouvé et garantit la qualité des projets sélectionnés, mais surtout l'implication et la confiance de la communauté artistique et des architectes envers les projets du gouvernement. La commission permanente de l'art public de Culture Montréal avait par ailleurs suivi avec une grande attention ce dossier en envoyant [une lettre signée de ses membres aux Ministres concernées](#).

RECOMMANDATION

19

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

- De protéger l'intégrité et la transparence des processus de sélection par concours pour l'allocation de fonds publics en art public et en architecture, en appui au Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV).



Rayonner

RAYONNER

Précieux outil au cœur de la politique internationale de nombreux états, la culture joue un rôle clé, particulièrement dans le contexte d'un monde multipolaire. Pour accroître l'attractivité et l'influence du Canada, du Québec et de Montréal sur la scène internationale, le gouvernement du Canada doit fonder une véritable stratégie de diplomatie culturelle, soutenir l'exportation et assouplir la réglementation quant à l'octroi des visas pour les artistes étrangers.

Diplomatie culturelle

Puissant levier de politique étrangère, la diplomatie culturelle n'est pas considérée à sa juste valeur au sein de l'appareil fédéral. Porteuse de sens, de dialogue et de cohésion, elle permet pourtant de projeter les valeurs fondamentales du pays, tout en tissant des liens durables au-delà des frontières, autant d'atouts précieux dans un contexte géopolitique instable et en profonde mutation. Fort de sa pluralité culturelle et linguistique, le Canada détient un potentiel remarquable pour accroître son rayonnement global à travers une diplomatie d'influence fondée sur l'échange, la création et la collaboration. Montréal, en tant que métropole culturelle internationale, constitue un atout déterminant dans cette perspective.

Une politique fédérale ambitieuse de diplomatie culturelle permettrait non seulement de soutenir les artistes, les œuvres et les industries culturelles canadiennes à l'étranger, mais aussi de renforcer les partenariats stratégiques, de favoriser la circulation des idées et des savoirs, et de consolider les relations bilatérales et multilatérales dans une logique de réciprocité et de coopération constructive. Pour ce faire, le Canada ne doit plus tarder à se doter d'une stratégie globale de diplomatie culturelle, comme le préconisait un rapport de 2019 déposé par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international. Cette stratégie devra notamment prendre en compte le rôle de plus en plus important que jouent les institutions culturelles provinciales et municipales sur la scène internationale. Elle devra aboutir également à une meilleure coordination des actions culturelles extérieures. Il faut dire que la multiplicité des intervenants ne plaide pas actuellement en faveur de l'établissement d'une vision cohérente. Affaires mondiales Canada, Patrimoine canadien, le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada ou encore l'ONF déploient, chacun à leur manière, des actions de diplomatie culturelle. En outre, il s'agirait de renforcer le réseau des représentations à l'étranger – par la présence d'attachés culturels – pour qu'elles puissent développer une plus grande connaissance des contextes locaux et aider comme il se doit nos artistes et nos créatrices et créateurs sur le terrain.

RECOMMANDATION

20

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

- D'accélérer l'adoption d'une stratégie globale de diplomatie culturelle, assortie d'un fonds fédéral, afin de structurer ses actions et d'accroître son impact à l'étranger en faisant des arts et de la culture une composante fondamentale de sa politique internationale.

Mobilité des artistes étrangers

Parmi les enjeux de diplomatie culturelle, les difficultés d'obtention de visa pour les artistes étrangers compromettent sérieusement les échanges culturels et par conséquent le rayonnement de Montréal à l'international.

Le problème est double et concerne à la fois la lenteur des délais de traitement, mais aussi les refus, en hausse constante depuis plusieurs années. Cette situation touche l'ensemble des étrangers faisant une demande de visa, particulièrement ceux venant des pays du Sud, mais le fait est que cela a des répercussions directes sur les diffuseurs de spectacles et les festivals. La possible annulation de représentations artistiques constitue un risque financier permanent avec lequel nos organismes culturels doivent composer. Comme le souligne la Coalition canadienne des arts, cet enjeu nuit aux organismes artistiques, aux publics, aux artistes étrangers et plus largement à la réputation du Canada comme pays ouvert et accueillant.

Il faut donc mettre en place un dispositif en faveur de la mobilité des artistes internationaux. Pour cela, le Canada pourrait par exemple s'inspirer des apprentissages de la France qui a adopté en 2016 une carte de séjour pluriannuelle, appelée « Passeport talent », afin de rendre le pays plus attractif pour les talents internationaux. La facilité de délivrance de ce visa est une des clefs de sa réussite même si tout n'est pas parfait. En effet, au niveau des professions artistiques et culturelles, seuls les artistes (peu importe le domaine, y compris les auteurs) sont concernés et non les techniciens.

RECOMMANDATION

21

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

- De mettre en place une mesure simplifiée d'obtention de visa pour les artistes étrangers, à l'instar du « Passeport talent » en vigueur en France, afin de renforcer l'attractivité du Canada à l'international et de permettre à nos diffuseurs de spectacles et à nos festivals de participer pleinement au rayonnement de Montréal métropole culturelle.

Exportation créative Canada

Lancée en 2018, la Stratégie d'exportation créative du Canada soutient les industries créatives canadiennes de nombreux secteurs (métiers d'art, musique, arts de la scène, design, arts visuels, etc.) et mise sur le développement de leur potentiel d'exportation en plus de les aider à se démarquer sur le marché mondial. Ce soutien se traduit notamment au niveau du financement, de l'invitation à participer à des missions et événements d'industries outre-mer et d'un accompagnement au développement de possibilités commerciales à l'étranger. Le programme Exportation créative Canada (ECC) constitue une part très importante de cette stratégie, car il garantit de la visibilité, mais surtout du financement aux projets prêts à l'exportation comme ceux en phase de démarrage et ce, à la hauteur de 11 M\$ par an depuis 2023. Un pourcentage du financement est d'ailleurs dédié aux projets autochtones et issus de la diversité. Cependant, l'enveloppe allouée à ce programme, de 33 M\$ sur trois ans, arrive à échéance en 2026. Il est donc nécessaire de pérenniser ce programme qui contribue à l'essor de l'industrie créative afin de maximiser le potentiel d'exportation d'œuvres canadiennes au-delà de nos frontières. De plus, il s'avèrerait intéressant d'assouplir les critères d'admissibilité du programme pour permettre aux marchés internationaux des arts – comme les biennales – qui jouent un rôle essentiel de levier en faveur de l'exportation des artistes et organisations culturelles canadiennes de bénéficier de ce soutien financier.

RECOMMANDATION

22

Culture Montréal recommande au gouvernement du Canada :

- De pérenniser le financement du programme Exportation créative Canada et d'assouplir les critères d'admissibilité pour permettre aux marchés internationaux des arts qui favorisent l'exportation culturelle canadienne de bénéficier de ce soutien financier.

Remerciements

Cette plateforme est le résultat de plusieurs heures de recherche et de consultation réalisées auprès de personnes impliquées dans le développement culturel de Montréal et de membres engagés de Culture Montréal sans qui ce document n'aurait pas eu la même pertinence.

Elle a été conçue par Pierre-François Sempéré et Anne Bernard sous la supervision du conseil d'administration de Culture Montréal et avec la collaboration du comité Élections que nous remercions aussi chaleureusement.

Le comité Élections était composé de :

- Jean-Robert Choquet
- Mordja Kitenge-Banza
- David Lavoie
- Pablo Maneyrol



TABLEAU SYNTHÈSE DES

22

RECOMMANDATIONS

de Culture Montréal
au gouvernement
du Canada

Axe 1 – Soutenir

- 01 Prendre les mesures adéquates pour protéger le secteur de la culture par l'entremise d'aides spéciales d'urgence, dans le cas d'une récession économique résultant du conflit commercial avec les États-Unis. ➔
- 02 Maintenir l'exemption culturelle afin de soutenir l'expression artistique et les industries culturelles canadiennes, en appui à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC). ➔
- 03 Élargir le programme d'assurance-emploi afin d'inclure les artistes ainsi que les travailleuses et travailleurs culturels ayant le statut de travailleurs autonomes, de manière à leur assurer une plus grande stabilité financière et à reconnaître pleinement leur contribution essentielle à la société. ➔
- 04 Porter à 1 % du budget fédéral les dépenses en culture pour donner les moyens nécessaires aux principaux instruments de l'action culturelle fédérale de soutenir la pérennité du secteur des arts et de la culture, actuellement plongé dans une crise majeure. ➔
- 05 Adopter et mettre en œuvre les recommandations du document *L'avenir de CBC/Radio-Canada*, lesquelles permettraient d'établir notamment un financement prévisible à long terme pour la société d'État. ➔
- 06 Mettre en place un mécanisme de soutien spécifique pour les organismes culturels autochtones à Patrimoine canadien. ➔
- 07 Entreprendre l'élaboration d'un cadre national complet sous l'égide de représentants autochtones sur le rapatriement/rematriement, la restitution, la réclamation et la réparation du patrimoine autochtone, en appui à l'Association des musées canadiens (AMC). ➔
- 08 Adopter un cadre stratégique fédéral reconnaissant la culture comme un vecteur transversal de développement social, économique, écologique et diplomatique, et d'intégrer des objectifs culturels dans les politiques publiques connexes. ➔
- 09 S'engager en faveur de la relance d'une instance de gouvernance concertée inspirée de l'alliance Montréal, métropole culturelle et de travailler de concert avec la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et la société civile à cette fin. ➔

Axe 2 – Légiférer

- 10 Préserver l'intégrité de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* et de poursuivre sa mise en œuvre, laquelle garantira une juste contribution des plateformes numériques au financement des contenus culturels nationaux, en appui à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC). ➔
- 11 Ne pas modifier la Loi sur le droit d'auteur en vue de permettre aux entreprises de développement technologique d'utiliser des œuvres, productions et interprétations protégées pour entraîner des systèmes d'IA générative sans autorisation ni compensation, en appui à la CDEC. ➔
- 12 Mettre en place des dispositions exigeant la divulgation complète des données d'entraînement utilisées dans les systèmes d'IA, en appui à la CDEC. ➔
- 13 Mettre en œuvre rapidement la réforme annoncée de la *Loi sur le droit d'auteur* afin d'y instaurer le droit de suite, en appui à la CDEC. ➔

Axe 3 – Aménager

- 14 Travailler de concert avec la Société immobilière du Canada et la Ville de Montréal à la mise en place d'une nouvelle phase d'aménagement du Vieux-Port. ➔
- 15 Poursuivre son engagement financier pour assurer le maintien et la pérennité de la Biosphère. ➔
- 16 Favoriser l'élaboration d'une vision intégrée de la revitalisation de l'Est qui intègre la culture. ➔
- 17 Contribuer financièrement au développement des infrastructures culturelles et récréotouristiques, ainsi qu'à la mise en valeur du parcours riverain de l'Est. ➔
- 18 S'assurer que la société d'État des Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc (PJCCI) intègre une dimension culturelle au projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, en vue d'en faire un lieu de vie invitant pour les personnes qui le fréquenteront. ➔
- 19 Protéger l'intégrité et la transparence des processus de sélection par concours pour l'allocation de fonds publics en art public et en architecture, en appui au Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV). ➔

Axe 4 – Rayonner

- 20** Accélérer l'adoption d'une stratégie globale de diplomatie culturelle, assortie d'un fonds fédéral, afin de structurer ses actions et d'accroître son impact à l'étranger en faisant des arts et de la culture une composante fondamentale de sa politique internationale. →
-
- 21** Mettre en place une mesure simplifiée d'obtention de visa pour les artistes étrangers, à l'instar du « Passeport talent » en vigueur en France, afin de renforcer l'attractivité du Canada à l'international et de permettre à nos diffuseurs de spectacles et à nos festivals de participer pleinement au rayonnement de Montréal métropole culturelle. →
-
- 22** Pérenniser le financement du programme Exportation créative Canada et d'assouplir les critères d'admissibilité pour permettre aux marchés internationaux des arts qui favorisent l'exportation culturelle canadienne de bénéficier de ce soutien financier. →
-

